



**Lettre d'Information**

**Février 2017 - 2**



## **Passage au Nouveau système diagnostic le 6 Mars**

**Est-ce que le changement concerne tous les centres ? OUI**

**Est-ce que l'application que j'utilise a réalisé les modifications techniques ?**

A ce jour, seules les applications suivantes se préparent à basculer sur le nouveau système:

DMA (Dossier Mobile Alzheimer) / Rapid / Alpha / Calliope / Easily / DXCARE Metz - Thionville

**Que dois-je faire si l'application que j'utilise est prête pour le passage sur la nouvelle BNA? Avant le 4 Mars** avoir validé et transféré tous les actes en attente et non envoyés à la BNA. Les actes non validés et non envoyés seront supprimés.

Pensez aussi à vous former au nouveau système diagnostic si vous ne l'avez pas encore fait :

<http://www.innovation-alzheimer.fr/formation-en-ligne/>

**Que dois-je faire si l'application que j'utilise n'est pas prête pour le passage sur la nouvelle BNA?**

Il est encore possible de passer au système officiel (DMA) simplement en adressant une demande à Mr Roland Chevrier : chevrier.r@chu-nice.fr

Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas changer d'application, la saisie de vos actes ne sera pas prise en compte dans la nouvelle BNA.

Vous pourrez toutefois continuer à utiliser l'ancien système. Dans ce cas :

- a) les données seront conservées jusqu'au dernier trimestre 2016 puis ensuite transférées sur la nouvelle BNA

cependant ce transfert ne comprendra pas le diagnostic à 3 dimensions avec donc une perte importante d'information.

- b) Ou attendre et reprendre la saisie des données et ainsi rattraper le retard (saisie différée) quand l'application que vous utilisez sera prête (c'est votre fournisseur d'application qui doit normalement vous informer).

**Que dois-je faire pour le diagnostic ?** La prochaine fois que vous verrez le patient en consultation il faudra remettre à jour le diagnostic en utilisant les 3 dimensions.

Il n'existe pas d'équivalence entre les diagnostics de l'ancien et du nouveau système. Vous trouverez

Contact : [chevrier.r@chu-nice.fr](mailto:chevrier.r@chu-nice.fr) ; CIMA, glossaire : <http://www.innovation-alzheimer.fr/cima/>



## Lettre d'Information

Février 2017 - 2

dans la présentation du 9 février 2017 au Rencontre de Neurologie comportementale l'étude de correspondance faite au CMRR du CHU de Nice :

<http://www.innovation-alzheimer.fr/wp-content/uploads/downloads/2017/02/BNA-Fevrier-2017.pdf>

### **Le consentement éclairé ?**

94 % des patients ont signés le consentement éclairé depuis la mise en place de la procédure en août 2016 au CMRR du CHU de Nice (distribution au secrétariat avant la consultation et signature du clinicien lors de la consultation).

Vous trouverez ci-joint les documents concernant le consentement éclairé en word que vous pourrez ainsi adapter à votre consultation mémoire.

Contact : [chevrier.r@chu-nice.fr](mailto:chevrier.r@chu-nice.fr) ; CIMA, glossaire : <http://www.innovation-alzheimer.fr/cima/>